

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2026/152
CULTURE (8.8)

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

13 OCT. 2026 *SLow*

ID : 059-215902958-20260930-2026_152-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK

Adhésion à l'association LUDISTART

SEANCE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

L'An deux mille vingt-six, le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, Maire, et sur la convocation faite par lui le vingt-deux septembre deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 34 Absent ayant donné pouvoir : 1 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
M. GAMELIN, M. CHAFCHAF, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ, Mme
SCHOONHEERE,
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHEN, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, M. SOOTS, Mme
BRANDT, M. VERSCHEURE, Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme
CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme SIX, Mme VEIT-TORREZ, M. VEZARD,
Mme CAUDRON, M. VINCENT,
Conseillers Municipaux.

ABSENT EXCUSE AYANT DONNE POUVOIR :

Mme DORMION-ROUSSEZ qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

SLO

Dans le cadre du développement de la lecture publique au sein du réseau des médiathèques en Flandre, il est envisagé que la ville d'Hazebrouck adhère à l'association LUDISTART

L'association LUDISTART a pour objet de promouvoir le jeu vidéo en tant que pratique culturelle, artistique et sociale. À ce titre, elle accompagne les collectivités territoriales et les établissements culturels dans la mise en œuvre de projets liés au jeu vidéo et aux cultures numériques.

L'association LUDISTART valorise le jeu vidéo comme objet culturel, artistique et social en proposant un accompagnement complet aux établissements culturels et collectivités : une heure de conseil dédiée, un soutien méthodologique sur mesure pour constituer les fonds ou aménager les espaces, ainsi qu'une remise de 10 % sur ses prestations (animations, ateliers, conférences, formations). Ses membres bénéficient également du prêt gratuit d'une exposition thématique une semaine par an, de tarifs préférentiels sur l'achat de cartes prépayées, d'un accès prioritaire à la formation des équipes, de ressources partagées (guides, fiches pratiques), d'outils de médiation ciblés (e-sport, rétrogaming, rencontres) et d'un renforcement de la valorisation du jeu vidéo au sein de leurs politiques publiques

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'approuver l'adhésion de la Ville d'Hazebrouck à l'association LUDISTART,
- d'approuver la cotisation annuelle, d'un montant de 100 euros, pour l'adhésion de la ville d'Hazebrouck,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la demande d'adhésion pour l'année 2027 et tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

ADOpte à L'UNANIMITÉ

(35 voix pour)

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)**

POUR COPIE CONFORME

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet www.telerecours.fr.

Le Secrétaire de séance,



Amaël BRIFFAUT

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord**



Valentin BELLEVAL